

18 octobre 2007 - 21:44

La traite des enfants concerne aussi la Suisse



La plupart des cas de traite en Suisse concernent des enfants du Brésil, du Pérou, d'Albanie et du Cameroun. (Reuters)

A l'occasion de la 1^{ère} Journée européenne contre la traite des êtres humains, l'UNICEF appelle la Suisse à renforcer sa lutte contre les trafics d'enfants.

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le pays devrait se doter d'un plan national d'action contre ce fléau.

Jeudi, l'UNICEF présentait à Berne un premier rapport complet sur la question. Selon les estimations, 1,2 million d'enfants dans le monde sont victimes de la traite chaque année.

Ce marché sordide génère des profits évalués à 7 milliards de dollars. «Aucune région, aucun pays n'est épargné» indique Marta Santos Pais, directrice du centre de recherches Innocenti de l'UNICEF, basé à Florence, en Italie.

«La Suisse est aussi concernée», déclare de son côté Elsbeth Müller, secrétaire générale du Comité suisse pour l'UNICEF. Elle est essentiellement un lieu de transit et de destination pour ce commerce.

Selon le rapport, le problème ici se limiterait à quelques cas isolés. Mais les données précises font encore défaut. En 2001, l'Office fédéral de la justice estimait que le chiffre pouvait atteindre jusqu'à 3000 personnes chaque année.

«Cette estimation ne fait pas la différence entre les enfants et les adultes, mais selon ce que nous savons et selon notre expérience, il est clair qu'une partie de ces personnes sont des enfants», précise Elsbeth Müller à swissinfo.

Clandestins

Dans la plupart des cas, ces enfants sont amenés en Suisse pour être exploités dans des ménages privés, dans la prostitution et pour commettre des délits, souligne le rapport.

Ils arrivent généralement clandestinement, ou durant une procédure d'asile. Mais certains cas relèvent aussi de l'adoption internationale. «Elle peut parfois cacher des cas de trafic, surtout lorsque les enfants sont vendus contre de fortes sommes d'argent», explique Elsbeth Müller.

En Suisse, près de 600 enfants étrangers sont adoptés chaque année, et selon les estimations, 30 à 90% de ces adoptions sont effectuées sans l'aide ou le soutien d'un intermédiaire agréé. L'UNICEF, qui donne ces chiffres dans son rapport, a de bonnes raisons de croire que nombre de ces cas cachent en réalité des trafics.

Appel

La Suisse a ratifié une grande partie des textes internationaux liés au problème de la traite des enfants, dont la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette Convention est entrée en vigueur en 1997.

Si Elsbeth Müller admet que les instruments juridiques sont bons et salue la mise sur pied d'un groupe de travail par le ministère des Affaires étrangères, elle souhaite tout de même que des efforts supplémentaires soient menés.

L'UNICEF Suisse appelle à un plan d'action national pour mettre en oeuvre la Convention et améliorer directement la situation des enfants. Il permettrait aussi de mettre en place un système pour mieux récolter les données, «un des principaux problèmes», selon Elsbeth Müller.

Permis de séjour

«Pour nous, il est primordial que ces enfants puissent bénéficier d'un permis de séjour et ne soient pas traités comme des immigrants illégaux», insiste la secrétaire générale du Comité suisse pour l'UNICEF.

Ceci afin de priver leurs bourreaux d'un moyen de pression très efficace et d'encourager ces victimes à s'adresser directement à la police.

Pour Elsbeth Müller, la prévention et l'information sont essentiels pour enrayer ces trafics. Et de

conclure en rappelant que «chaque cas d'enfant victime d'un trafic est un cas de trop».

swissinfo

CONTEXTE

La traite des être humains est définie dans le Protocole de Palerme des Nations Unies comme étant le recrutement, le transport et la réception de personnes de manière frauduleuse à des fins d'exploitation.

L'exploitation peut prendre différentes formes: prostitution ou autres formes d'exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage ou pratiques similaires, ou encore prélèvement d'organes.

Le Protocole définit la traite des enfants de la même manière que celle des adultes, en précisant qu'elle est condamnable même en l'absence de violence ou de coercition lors du recrutement et du transport. En considéré comme enfant toute personne de moins de 18 ans.

LIENS

- UNICEF Suisse (<http://www.unicef.ch/fr/index.cfm>)
- UNICEF international (en anglais) (<http://www.unicef.org/index.php>)
- Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) sur le site de l'Office fédéral de la police (Fedpol) (<http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/themen/kriminalitaet/menschenhandel.html>)
- Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm)
- Convention de la Haye sur la protection des enfants (http://hcch.e-vision.nl/index_fr.php?act=conventions.text&cid=69)

URL de cet article:<http://www.swissinfo.ch/fre/swissinfo.html?siteSect=105&sid=8328976&ty=st>